

**Avis n° 2012/04-03 relatif
à l'habilitation de l'École nationale vétérinaire,
agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes
Atlantique (ONIRIS)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

B : renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations
--

- Vu la demande présentée par l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes Atlantique (ONIRIS),
- Vu le rapport établi par Bernard Roman-Amat (rapporteur principal), René-Paul Martin (membre de la CTI), et présenté lors de la séance plénière du 12 avril 2012,

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

ONIRIS est un établissement dépendant du ministère de l'agriculture, créé le 1^{er} janvier 2010 par fusion de l'école nationale des ingénieurs des travaux des industries agro-alimentaires (ENITIAA) et de l'école nationale vétérinaire de Nantes. La formation des ingénieurs est assurée principalement sur le site de « La Géraudière ».

L'école offre un cycle de formation d'ingénieur en trois ans sous statut étudiant et délivre un diplôme d'ingénieur généraliste apte à répondre aux besoins de l'industrie agro-alimentaire et des industries connexes.

L'ENITIAA a été auditée par la CTI pour sa formation d'ingénieur sous statut étudiant en 2008. Les recommandations faites à l'école à cette occasion ont été suivies d'effet sauf en ce qui concerne l'observatoire des métiers ; par ailleurs, la fusion est encore trop récente pour juger de l'impact sur la préservation de l'identité de la formation d'ingénieur.

L'école avait par ailleurs été habilitée en 2009 par la CTI, pour trois ans, à ouvrir une voie de formation par apprentissage. Elle a demandé le 28 octobre 2011 le renouvellement de cette habilitation.

1/ Formation

La formation par apprentissage a été ouverte par l'école à la rentrée de 2009. Les apprentis sont recrutés au sein de la cohorte habituelle des étudiants de l'école. Ils signent leur contrat d'apprentissage dans le courant du premier trimestre de la première année.

Pour un objectif de 10 à 15 apprentis par an, les effectifs réels ont été sur trois ans en moyenne de 7 seulement. Le cursus des apprentis est assez peu différent de celui des étudiants, les séquences en entreprise en 1^{ère} et 2^{ème} années correspondant souvent aux périodes des vacances scolaires.

Les compétences à acquérir par les apprentis, identiques à celles des étudiants, sont bien décrites. L'apprentissage est appuyé sur le CFA du lycée de St Herblain, et bénéficie du financement de la région des Pays de la Loire.

2/ Synthèse de l'évaluation

Les **points forts** de la formation sont les suivants :

- △ un fort soutien de la filière d'emploi, en région Pays de la Loire et largement au-delà dans le centre ouest ;
- △ un fort engagement de la direction de l'école, une équipe de pilotage motivée et compétente, et une forte motivation de certains enseignants ;
- △ une formation faisant une bonne place à l'international avec l'acquisition de l'anglais et un stage de 4 semaines à l'étranger ;
- △ un CFA expérimenté, dynamique et proche, bénéficiant de la confiance de la Région.

Les **points faibles** sont les suivants :

- △ la faiblesse des effectifs ;
- △ une absence de voie de recrutement spécifique des apprentis ;
- △ une absence d'indicateur spécifique pour suivre les étudiants choisissant l'apprentissage ;
- △ une formation insuffisamment différenciée de la formation sous statut étudiant, avec notamment des périodes en entreprise trop courtes en première année, et un nombre insuffisant d'ECTS attribuées aux travaux en entreprise en 1^{ère} et 2^{ème} années ;
- △ un coût unitaire de formation encore élevé, lié aux faibles effectifs ;
- △ le mauvais équilibre financier de la formation, ce qui peut nuire à sa pérennité ;
- △ un suivi pédagogique et administratif des apprentis à formaliser complètement (cahier d'apprentissage, utilisation réelle des possibilités offertes par les TICE) ;
- △ une implication du corps enseignant encore inégale ;
- △ un nombre d'heures d'enseignement de type magistral encore élevé.

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable au renouvellement pour une durée de deux ans** à compter de la rentrée 2012 de l'habilitation de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes Atlantique à délivrer le titre suivant :

- △ *Ingénieur diplômé de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes Atlantique, en formation par apprentissage.*

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- ⤴ mettre en place une nouvelle filière de recrutement qui ne recrute que des futurs apprentis et la faire connaître ; installer un indicateur de suivi de cette filière de recrutement ;
- ⤴ mettre en place une formation par apprentissage plus nettement différenciée de la formation sous statut étudiant, développant une pédagogie inductive et accordant aux travaux en entreprise un nombre significatif d'ECTS ;
- ⤴ mettre en place un calendrier d'alternance faisant plus de place aux séquences en entreprise en première et deuxième années ;
- ⤴ mettre en place le cahier de l'apprentissage ;
- ⤴ accroître la sensibilisation des enseignants à l'apprentissage pour augmenter le nombre de ceux qui s'impliquent dans le suivi des apprentis ;
- ⤴ augmenter les ressources pédagogiques accessibles par les apprentis via les TICE.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2012

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 9 mai 2012

Le président



Bernard REMAUD